DURÉE DU TRAVAIL

Un essai de comparaison internationale

par

Alain DOYELLE *

La comparaison de la durée du travail entre pays demeure, malgré l'actualité du thème, un domaine insuffisamment exploité. Il est très difficile d'établir une comparaison fiable à partir des données collectées par les organismes internationaux, ceci principalement en raison des différences dans les définitions ou les méthodes de recueil de ces données. La principale source en cette matière reste l'annuaire du Bureau international du travail mais les chiffres fournis par les États membres de l'Organisation internationale du travail ne sont pas réellement harmonisés, ce qui conduit à des comparaisons sans signification. Aussi, les auteurs européens se contentent-ils, le plus souvent, de comparaisons établies à partir des chiffres de l'Office statistique des communautés européennes qui, eux, sont en principe harmonisés. Cependant, le champ d'observation se trouve alors réduit — sans obtenir pour autant une fiabilité parfaite — de par les conceptions différentes que peuvent avoir les pays de la notion même de durée du travail (1). L'intérêt de la comparaison ne peut cependant être nié tant pour des raisons salariales qu'économiques. Toutes les négociations actuelles sur la réduction de la durée du travail se heurtent dans la plupart des pays à l'impact sur la compétitivité économique. Connaître la position relative de chaque pays par rapport à ses principaux partenaires ou adversaires commerciaux apparaît donc primordial, en particulier pour le secteur industriel. Par ailleurs, le temps réel passé au travail rémunéré par les actifs permet à la fois d'obtenir un indicateur de prégnance du travail dans la vie collective mais aussi la productivité globale du travail dans l'économie.

Ceci étant, aucune méthode fiable de comparaison à partir de l'utilisation directe des statistiques disponibles ne peut être proposée. Il convient alors, dans ces conditions, de réaliser des estimations à partir de tous les renseignements disponibles, principalement en dépouillant toutes les enquêtes statistiques accessibles mais aussi en tirant certains éléments d'information des négociations collectives. C'est ce type de méthode qui a été utilisé pour obtenir les résultats chiffrés figurant dans cette étude. La lourdeur de ce travail a fait que seules les notions les plus significatives de durée du travail ont été retenues, et seulement pour un nombre limité d'années. L'examen de la pertinence de ces choix et les résultats obtenus constituent la seconde partie de l'article, la première étant consacrée à l'analyse des difficultés propres aux comparaisons en matière de durée du travail.

* Administrateur civil au service des Études et de la Statistique du ministère du Travail, directeur du groupe d'études des bourses de recherches sociales coordonnées 1981 du Conseil de l'Europe sur le thème : « La durée du travail : étude comparative, évolution et prospectives ».

(1) Cf. à ce propos le rapport de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Dublin 1981, « Statistiques officielles sur le temps de travail : problèmes de méthodologie et délimitation des éléments de comparaison ».

I. LES OBSTACLES A LA COMPARAISON

Une diversité extrême caractérise les statistiques produites en matière de durée du travail de par la définition de la notion retenue, le type d'enquête, son champ, la période sur laquelle elle porte et sa périodicité. Comparer des statistiques aussi variées n'est déjà pas simple au niveau national. Ainsi, la confrontation de la notion de durée offerte dans l'enquête sur l'activité et les conditions de main-d'œuvre (ACEMO) du ministère du Travail avec le nombre moyen d'heures dans l'établissement tiré de l'enquête « Emploi » de l'INSEE, laisse apparaître des différences inexpliquées (2). Au niveau international, les mêmes difficultés se retrouvent, à cause de ces mêmes différences d'ordre statistique, auxquelles il faut ajouter des problèmes d'interprétation dus à des facteurs d'ordre socio-économique.

1. LES DIFFICULTÉS D'ORDRE STATISTIQUE.

La différenciation entre statistiques en matière de durée du travail peut porter au moins sur une dizaine d'éléments : le type d'enquête, la source, le recueil des données, la période de référence, la périodicité, la population concernée, les secteurs concernés, la méthode de calcul et surtout la définition de la durée du travail retenue. Comme pour chaque élément, le nombre de choix varie en général de trois à cinq, le nombre de statistiques différentes en cas de non-harmonisation peut se chiffrer en théorie à plusieurs centaines (3). Dans la réalité, on peut — au niveau mondial — en découvrir plus d'une centaine, chacune étant différente de l'autre sur au moins l'un des principaux éléments cités ci-dessus. Au sein d'un même même pays, il n'est pas rare de trouver une dizaine de résultats statistiques différents (Allemagne, Belgique, France, Italie, Japon, Royaume-Uni...). Ainsi, pour la France existent : la durée hebdomadaire offerte (enquête ACEMO du ministère du Travail), la durée hebdomadaire effective, habituelle et moyenne dans les établissements (enquête « Emploi » de l'INSEE), la durée hebdomadaire moyenne contractuelle (enquête sur la structure et la répartition des salaires de l'INSEE), la durée annuelle effective des ouvriers et contractuelle des employés (enquête sur les coûts de la main-d'œuvre de l'INSEE), notions auxquelles il faudrait ajouter les exploitations particulières d'enquêtes réalisées pour le compte de l'Office statistique des communautés européennes (enquête sur les forces de travail...).

L'utilisation de toute statistique — en ce domaine certainement plus qu'en tout autre —, ne peut se faire qu'après une analyse très serrée du contenu. Celle-ci doit particulièrement s'attacher à la méthode de l'enquête, à la définition de la durée du travail retenue et au champ de l'enquête.

Les problèmes de méthode et de définition.

Le choix de la méthode et celui de la définition sont intimement liés dans la mesure où l'établissement de statistiques de durée du travail s'opère dans un but précis, même si celui-ci n'est pas explicitement exprimé. Si le but poursuivi est de nature essentiellement économique, ce qui correspond plutôt à l'optique des organisations patronales, le lien durée-coût sera prépondérant. Les enquêtes se feront au niveau de l'entreprise, directement à partir des bordereaux de salaires ou en liaison avec des enquêtes sur les salaires. Il s'agit là du mode le plus courant d'enquête puisque sur 39 statistiques analysées dans le guide technique du BIT (4), 30 sont issues d'enquêtes réalisées à partir des bordereaux de salaires. Ce type d'enquête n'existe pas en France bien que ce soit théoriquement possible à partir de l'enquête ACEMO sur les gains puisqu'on y demande la durée rémunérée correspondant au gain mensuel indiqué. Il faut cependant noter que toutes les enquêtes françaises auprès des entreprises établissent bien ce lien durée-coût ou salaire. Ainsi, la durée offerte publiée par le ministère du Travail est issue de l'enquête ACEMO sur les taux de salaire; il en est de même des autres données sur la durée provenant soit de l'enquête « Coût de la main-d'œuvre », soit de l'enquête « Structure des salaires ».

Par contre, si le but poursuivi est de nature sociale, les statistiques sont recueillies, en général, auprès des ménages à l'occasion d'enquêtes sur l'emploi des personnes, de recensements, d'enquêtes sur les budgets-temps ou les conditions de travail. Le type même d'enquête auprès des ménages est l'enquête « Emploi » de l'INSEE.

Enfin, l'analyse des conventions collectives, de branches principalement, peut aussi fournir quelques renseignements d'ordre quantitatif sur la durée du travail.

A. *Les enquêtes menées auprès des entreprises sont les plus courantes* (environ 80 % des statistiques disponibles) et les plus variées. Il faut opérer une nette distinction entre les résultats obtenus par des enquêtes tirées des bordereaux de salaires et des enquêtes demandant une définition précise de durée du travail, le premier type d'enquête produisant des résultats difficilement interprétables mais surtout presque impossibles à comparer d'un point de vue international. En effet, les heures de travail rémunérées comprennent certaines heures qui sont payées tout en n'étant pas travaillées. Il en est ainsi des congés annuels, des jours fériés, des absences payées (congés

(2) Cf. F. Eymard-Duvernay, « La mesure de la durée du travail », *Économie et statistique*, n° 90, juin 1977.

(3) 3¹° = 59049, 4¹° = 1048 576.

(4) Guide technique, description des séries publiées dans le *Bulletin des statistiques du Travail*, volume II, 1980, bureau international du Travail, Genève.

de maladie, congés pour événements familiaux...), des pauses payées et de périodes de non travail donnant droit à compensation totale ou partielle (chômage partiel, grève...). L'ensemble de ces éléments et leur rémunération effective variant d'un pays à l'autre, il faudrait connaître tous ces points pour passer de cette notion d'heures effectivement rémunérées à celle d'heures effectives de travail, ce qui s'avère pratiquement impossible. D'ailleurs, même dans un pays donné, l'utilisation d'une telle notion rend imparfaitement compte de l'évolution dans le temps de la durée réelle du travail, étant donné les modifications de législation ou d'usage en matière de congés ou de payement des absences de nature diverse. Globalement, ce type de statistique est donc peu utilisable pour les comparaisons internationales. Cependant, les chiffres obtenus différent peu, en niveau, des chiffres de durée normale ou offerte du travail; ils se situent en général entre ces deux notions.

Les autres enquêtes auprès des entreprises se révèlent plus utilisables dans la mesure où elles définissent des notions précises de durée du travail; malgré leur grand nombre, quatre principales se dégagent :

— la durée normale du travail, appelée parfois durée de base, qui est une durée conventionnelle ou contractuelle du travail. Cette durée est donc en principe identique pour une même catégorie de personnel (ouvriers postés en continu, ouvriers en équipe de jour, employés...) au sein de l'entreprise;

— la durée affichée du travail est une notion similaire à la durée normale du travail, dans la mesure où elle est aussi une durée de base mais la segmentation au lieu de se faire au niveau de chaque catégorie de personnel s'opère au niveau de l'unité de production (atelier, chantier ou bureau);

— la durée effectivement offerte se distingue des deux premières puisque n'étant pas une durée de base. Elle prend en compte, en effet, les variations d'horaires (heures supplémentaires, chômage partiel) dues aux changements de situation économique ou saisonniers. Par contre, comme cette notion ne se situe pas à un niveau individuel mais au niveau de chaque catégorie professionnelle d'une unité de production donnée, les heures supplémentaires individuelles et les absences ne sont pas prises en compte;

— la durée effective ne peut, quant à elle, que se mesurer au niveau individuel car elle comprend en principe toutes les heures supplémentaires et aussi toutes les absences quelle qu'en soit la raison (maladie, congés, grève, chômage partiel...). Cette notion qui correspond à la durée réelle de présence sur les lieux de travail se distingue de la notion de durée effectivement travaillée pour l'entreprise qui, elle, n'inclut ni les pauses, ni les temps d'inactivité ni le temps passé à des activités pour le compte du salarié.

B. *Les enquêtes auprès des ménages se font principalement autour de deux notions :* la durée habituelle de travail et la durée effective. Certaines enquêtes intègrent bien sûr d'autres éléments : temps de transport, travaux ménagers... mais dans l'optique d'une analyse de la durée du travail rémunéré ces aspects ne nous intéressent guère. Les différences essentielles avec les enquêtes auprès des entreprises tiennent au fait qu'une même personne peut cumuler plusieurs emplois, effectuer des heures supplémentaires non comptabilisées par l'entreprise ou, à l'inverse, s'absenter sans que cette absence soit répertoriée. De plus, les résultats obtenus peuvent être faussés dans la mesure où, en cas d'absence de l'actif lors de l'entretien, c'est une autre personne du ménage qui répond. Tous ces éléments font qu'en général la durée habituelle du travail mesurée par ces enquêtes est supérieure à la durée effectivement offerte par les entreprises et qu'une différence dans le même sens caractérise la durée effective.

C. *Les enquêtes à partir du dépouillement des conventions collectives* sont relativement rares car elles n'ont de signification que dans des pays où l'activité conventionnelle est importante et colle à la réalité des entreprises. Dans ce cas, la notion dégagée s'apparente à celle de durée normale du travail.

Les problèmes liés au champ de l'enquête.

Alors que les enquêtes auprès des ménages portent en principe sur l'ensemble des actifs et sur l'ensemble des secteurs de l'économie, les enquêtes auprès des entreprises ont souvent un champ assez réduit et surtout très fluctuant de l'une à l'autre :

— les secteurs concernés comprennent pratiquement toujours la quasi-totalité du secteur industriel mais souvent qu'une partie des autres secteurs, et pratiquement jamais le secteur agricole;

— les actifs concernés sont les salariés, le plus souvent répartis entre ouvriers et employés (au sens de non-ouvriers), mais quelquefois seuls les ouvriers sont pris en compte. Parfois sont uniquement retenus les salariés permanents, d'autres fois les occasionnels. Par ailleurs, les salariés à temps partiel peuvent être ou ne pas être inclus;

— le facteur « taille des entreprises » intervient pratiquement toujours dans le sens de l'exclusion des plus petites (moins de 10, de 30, de 50 ou de 250 salariés);

— un certain type d'entreprise est parfois exclu : entreprises nationalisées dans les pays occidentaux, entreprises privées dans les pays socialistes.

D'autres différenciations communes à tous les types d'enquêtes se posent au niveau du cadre temporel. La période d'analyse peut être la journée, la semaine, le mois, l'année, la plus fréquente restant et de loin le cadre hebdomadaire bien que des statistiques dans le cadre annuel semblent s'avérer de plus en plus indispensables. Le passage d'un cadre temporel à un autre nécessite le recueil d'informations supplémentaires, en particulier sur le nombre de journées réellement travaillées dans une semaine ou une année. Or, ces informations sont rarement disponibles

avec précision. De plus, se pose le problème de la périodicité de l'enquête, à cause des fortes variations saisonnières de la durée réelle du travail. L'ensemble de ces éléments montre qu'à partir d'une même réalité, les résultats chiffrés obtenus par les enquêtes peuvent varier dans des proportions très importantes.

Exemple chiffré de différenciation.

Soit un pays (5), où un certain nombre de ces éléments sont bien connus pour l'ensemble des salariés :

	Ouvriers	Non-ouvriers	Ensemble
Proportion	30 %	70 %	100 %
Horaire hebdomadaire de base	41 h	40 h	40,3 h
Nombre moyen d'heures supplémentaires par semaine	1,5 h	0,5 h	0,8 h
Taux global d'absentéisme (*a*)	9 %	6 %	6,9 %
dont : rémunérés par l'entreprise	5 %	5 %	5 %
Nombre de semaines travaillées dans l'année (*b*)	47 s	46 s	46,3 s
Proportion de travailleurs à temps partiel (*c*)	4 %	12 %	9,6 %
Nombre moyen d'heures de chômage partiel par semaine	0,5 h	–	0,15 h
Rémunération du chômage partiel	50 % du salaire normal		
Majoration pour heures supplémentaires	+ 25 % au-delà de 40 heures par semaine.		

(*a*) $\frac{\text{Nombre de jours ouvrés d'absence toutes causes confondues}}{\text{nombre de jours ouvrés travaillés}}$
(*b*) 52 moins les congés annuels et jours fériés (en semaines).
(*c*) On considérera que l'horaire moyen de base de ces derniers est égal à la moitié de celui des travailleurs à temps complet.

Les principaux résultats statistiques qu'il sera possible d'obtenir à partir d'enquêtes générales et fiables, c'est-à-dire en admettant qu'il n'y ait pas d'exclusion de certains secteurs, ou d'entreprises d'une certaine taille... varieront dans des proportions atteignant parfois les 30 %, lorsqu'on raisonne dans le cadre hebdomadaire habituel :

	Ouvriers	Non-ouvriers	Total
1° Horaire normal d'un travailleur à temps complet	41 h	40 h	40,3 h
2° Horaire effectivement offert (y compris heures supplémentaires et chômage partiel d'un travailleur à temps complet)	42 h	40,5 h	40,95 h
3° Heures effectivement rémunérées :			
Travailleurs à temps complet	41,3 h	40,1 h	40,5 h
Ensemble des travailleurs	40,5 h	37,7 h	38,55 h
4° Horaire effectif sur une semaine en principe travaillée (y compris absentéisme, mais non compris congés et jours fériés) :			
Travailleurs à temps complet	38,2 h	38,1 h	38,1 h
Ensemble des travailleurs	37,4 h	35,8 h	36,3 h
5° Horaire effectif, en moyenne hebdomadaire, sur l'ensemble de l'année (y compris absentéisme, congés, jours fériés) :			
Travailleurs à temps complet	34,5 h	33,7 h	33,9 h
Ensemble des travailleurs	33,8 h	31,1 h	32,3 h

Les chiffres extrêmes fournis par ce tableau vont donc de 32,3 heures (enquête auprès des ménages sur l'horaire effectif) à 42 heures (enquête auprès des entreprises sur l'horaire offert aux ouvriers à temps complet), soit près de 10 heures d'écart. Or, la reconstitution de ces chiffres n'est pas un pur travail

(5) Chaque caractéristique choisie représente à peu près la caractéristique moyenne des pays occidentaux développés.

théorique puisque les données fournies par la Norvège au BIT sont proches de la première notion, tandis que celles fournies par la France ou l'Allemagne sont proches de la seconde. Cela n'empêche pas que l'on retrouve couramment dans un même tableau ces chiffres fort dissemblables.

Le raisonnement à partir de chiffres représentant une même conception statistique, s'il est indispensable, n'apparaît cependant pas suffisant pour réellement cerner les différences existantes entre pays en matière de durée du travail. Une statistique identique entre deux pays, au niveau de la notion utilisée, du type d'enquête et des résultats obtenus, peut cacher en fait des différences importantes dues aux réalités socio-économiques de chaque pays.

2. LES DIFFÉRENCES D'ORDRE SOCIO-ÉCONOMIQUE.

Ces différences proviennent principalement de deux causes, la première étant de loin la plus importante. On peut identifier tout d'abord des causes structurelles tant au niveau de l'économie que de la composition de la population active. Il est également possible de repérer des différences qualitatives, beaucoup plus difficilement discernables, dans la manière de travailler ou la conception générale du travail dans un pays.

Les différences structurelles.

La plupart des statistiques disponibles portent sur les salariés de l'industrie et, quelquefois, seulement sur les ouvriers. La durée consacrée au travail rémunéré par ces personnes diffère en général sensiblement de celle d'autres types de population. Par exemple, les horaires normaux dans le secteur primaire (environ 48 heures) sont sensiblement supérieurs à ceux du secteur secondaire (environ 42 heures), eux-mêmes plus élevés que ceux du secteur tertiaire (environ 40 heures), ceci pour des salariés à temps complet. Or, la part du secteur secondaire dans l'économie peut fortement varier de 28 à 45 % (cf. tableau I).

De même, des différences sensibles peuvent être constatées au niveau des durées annuelles effectives des salariés et des non-salariés à temps complet, environ 1 700 heures pour les premiers et 2 200 heures pour les autres. La part respective des salariés et des non-salariés sera une composante de première importance si l'on cherche à obtenir le nombre total d'heures travaillées dans l'économie pour effectuer, par exemple, des calculs de productivité du travail. Les chiffres varient de 62 à 96 % pour la part des salariés (tableau I).

Par ailleurs, des éléments structurels de la population active influent aussi fortement sur les chiffres publiés. Les deux principaux tiennent au taux d'activité et au pourcentage de travailleurs à temps partiel. Une même durée du travail des personnes ayant un emploi à temps complet dans deux pays, peut marquer une prégnance sensiblement différente du travail dans la société. Le pourcentage d'adultes au travail (6) peut varier de 47 à 80 % (tableau II) et ces personnes peuvent travailler dans une proportion plus ou moins large à temps partiel (7), de 2 à 24 % (tableau II). Il faut cependant noter que, globalement, il existe un lien inverse entre ces deux chiffres : plus le pourcentage d'adultes au travail est important, plus la proportion de travailleurs à temps partiel est forte (cf. tableau II), mais malgré cela l'intégration de ce type de facteur est primordiale pour analyser la pertinence de telle ou telle source statistique.

TABLEAU I

De quelques différences structurelles économiques (estimations pour 1980)

Pays	Part du secteur secondaire dans l'ensemble de l'économie	Proportion des salariés parmi les actifs
	%	%
Allemagne	45	86
Autriche	40	82
Belgique	36	83
Danemark	30	83
Espagne	37	65
France	37	83
Irlande	31	72
Italie	38	71
Luxembourg	43	85
Norvège	31	86
Pays-Bas	32	86
Portugal	35	65
Royaume-Uni	39	96
Suède	33	95
Suisse	40	83
Canada	28	91
États-Unis	31	91
Japon	35	62
Position centrale (médiane des pays)	35,5	83

Source : OSCE, OCDE.

(6) L'indicateur le plus couramment utilisé est le rapport :

$$\frac{\text{Actifs ayant un emploi}}{\text{Adultes âgés de 15 à 64 ans}}$$

(7) Travailleurs ayant une durée normale de travail de 30 heures ou moins par semaine.

TABLEAU II

De quelques différences structurelles de la population active (estimations pour 1980)

Pays	Rapport : actifs / adultes	Proportion de salariés à temps partiel
	%	%
Allemagne	62	10
Autriche	64	7
Belgique	58	5
Danemark	76	23
Espagne	51	2
France	63	7
Irlande	47	4
Italie	56	4
Luxembourg	56	6
Norvège	73	22
Pays-Bas	52	10
Portugal	65	2
Royaume-Uni	65	18
Suède	80	24
Suisse	71	10
Canada	63	11
États-Unis	66	16
Japon	68	9
Position centrale	64	9,5
Moyenne arithmétique pour les pays dont le rapport actifs / adultes est :		
— supérieur à 70 %	75	20
— compris entre 64 et 70 %	66	11
— compris entre 59 et 64 %	63	9
— inférieur à 59 %	53	5

Les différences d'appréciation du temps.

D'autres problèmes découlent de la définition du terme « travail » et de ce qui est inclus ou non dans le vocable « durée du travail ». Les usages et les dispositions législatives ou contractuelles font, qu'entre pays, certains « temps » peuvent être compris dans la durée du travail alors qu'ils ne le sont pas dans d'autres. Par exemple, les temps de pause sont plus ou moins répandus selon les pays.

Si les temps de transport sont pratiquement toujours exclus des statistiques disponibles, il n'en est pas de même pour les temps de repas. En Belgique, conformément aux dispositions de la « loi sur le travail », le temps des repas est généralement compris dans le temps de travail et il faut demander explicitement de retrancher ce temps si on veut qu'il ne figure pas dans les résultats statistiques. Au Danemark et au Luxembourg, il fait généralement partie du temps de travail payé. En revanche, dans la plupart des pays, le temps des repas n'est pas compris dans le temps de travail, excepté pour les travailleurs postés en continu.

Les temps de pause, hors repas, ne sont généralement pas soustraits de la durée du travail dans la mesure où ils sont relativement faibles (maximum 30 minutes). Il faut cependant noter que dans certains pays (Royaume-Uni, Irlande...), il est d'usage d'interrompre le travail pour une ou deux pauses journalières. Ces pauses institutionnelles peuvent représenter plus de trois heures d'arrêt par semaine. Or, elles ne sont pas soustraites dans le calcul de la durée effective du travail.

Plus marginalement, la prise en compte d'autres « temps » peut différer d'un pays à l'autre. Le temps passé à changer de tenue et à se laver n'est normalement pas compris dans le temps de travail. En revanche, l'est celui nécessaire aux travaux de préparation (approvisionnement des machines, par exemple) ou au nettoyage. Il existe cependant des règlements qui s'écartent de la norme.

Par ailleurs, la perception du temps de travail et de son aspect valorisant n'est pas identique d'un pays à un autre, de même qu'un consensus social plus ou moins grand peut se manifester. Ces facteurs sont appelés à influer fortement sur le taux de présence au travail et sur l'intensité de celui-ci. Le taux d'absentéisme en est un révélateur, bien que ce dernier tienne aussi compte des avancées sociales plus ou moins importantes accordées dans tel ou tel pays (congés parentaux, congés pour éducation...). Il n'en reste pas moins que le taux d'absentéisme quelle qu'en soit la cause — justifiée ou non, réelle ou simulée — varie dans des proportions considérables d'un pays à l'autre (tableau III), et que l'acceptation sociale de cet absentéisme se retrouve souvent dans la façon dont les statistiques le mentionnent. Dans la plupart des pays, un débat animé partage sur ce point les partenaires sociaux, les employeurs désirant des statistiques prenant en compte l'absentéisme tandis que les syndicats tiennent ce phénomène comme accessoire, puisque justifié par les mauvaises conditions de travail et de vie, et ne devant donc pas entrer en ligne de compte dans le calcul de la durée du travail.

Dès lors, la connaissance approfondie des éléments que l'on vient de décrire s'avère indispensable pour analyser la réalité de la durée du travail dans un pays donné et essayer d'effectuer une comparaison internationale sur ce thème.

TABLEAU III

Estimation du taux d'absentéisme pour 1980

Pays	Ouvriers	Ensemble des salariés
Allemagne	9	7
Autriche	6	5
Belgique	10	8
Danemark	7	5
Espagne	10	8
France	9	7
Irlande	7	5,5
Italie	13	11
Luxembourg	9	7
Norvège	12	8
Pays-Bas	12	9
Portugal	8	7
Royaume-Uni	7,5	6
Suède	14	10
Suisse	6	5
Canada	4	3,5
États-Unis	4	3,5
Japon	2	2
Position centrale	8,5	7

II. ESSAI DE COMPARAISON CHIFFRÉE

Les multiples obstacles recensés en matière de comparaison internationale des durées du travail doivent inciter à la prudence; la confrontation des statistiques disponibles ne peut aboutir qu'à de vastes approximations ou à un champ d'étude des plus restreints. Une méthode d'approche basée sur l'estimation — s'appuyant sur tous les éléments en notre possession, d'origine statistique ou non, et sur des notions de durée du travail clairement définies — est apparue comme la seule possible actuellement, étant donné l'absence d'harmonisation des sources statistiques existantes.

Cette méthode donne, malgré son apparence non « scientifique », des résultats acceptables quant à leur fiabilité — des « contrôles » intermédiaires étant possibles — et permet de découvrir une image de la durée du travail dans certains pays, très différente de l'idée que l'on s'en fait a priori, car généralement faussée par la comparaison traditionnelle de statistiques de nature différente.

1. LES CHOIX MÉTHODOLOGIQUES.

Deux principes ont éclairé ces choix : rassembler le maximum de renseignements et d'éléments d'analyse pour chaque pays, utiliser ce matériel pour estimer des notions de durée du travail bien définies et utiles à l'analyse de la situation économique et sociale.

La collecte.

La recherche a été axée sur toutes les statistiques disponibles en matière de durée du travail mais aussi d'absentéisme, de travail à temps partiel, de jours de congé ou fériés, d'heures supplémentaires, de chômage partiel. Pour chaque source, la méthodologie a été analysée et les résultats recherchés avec un maximum de détails (données par secteur, par sexe, par catégorie socioprofessionnelle, par taille d'entreprise...). Par ailleurs, des éléments sur la structure de l'économie (importance des secteurs, taille des entreprises...) et la composition de la population totale (par âge, par sexe) ou des actifs (salariés ou non, par catégorie socioprofessionnelle, par âge...) ont été recueillis pour pouvoir reconstituer certaines notions. Enfin, toutes les indications concernant la législation ou les conventions collectives en vigueur ont été aussi rassemblées. L'ensemble des données collectées remonte, dans la mesure du possible, jusqu'en 1960.

Les sources utilisées ont été celles du Bureau international du travail (BIT), de l'Office statistique des communautés européennes (OSCE) et de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), ainsi que les rapports établis par le groupe de recherches sociales coordonnées du Conseil de l'Europe. De plus, certaines sources statistiques nationales ont été consultées directement ainsi que divers documents sur la question. Il faut noter enfin la mine de renseignements que représente la documentation de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) et la revue mensuelle « Intersocial ».

Le choix des notions.

Ce choix ne pouvait être entièrement indépendant des renseignements collectés, car il aurait été vain de vouloir reconstituer des notions pour lesquelles peu d'éléments se trouvaient disponibles. Par exemple, une analyse par catégorie socioprofessionnelle (ouvriers, employés, agents de maîtrise, cadres moyens, cadres supérieurs, salariés agricoles, personnel de services...) n'est pas imaginable. Seuls les ouvriers autorisent, de par la masse des informations disponibles, une analyse catégorielle. Cette analyse a été opérée pour les ouvriers à temps complet de l'industrie. Trois notions de durée du travail ont été retenues :

— *la durée hebdomadaire effectivement offerte* qui tient compte des heures supplémentaires et du

chômage partiel mais non de l'absentéisme ou des jours de repos. Cette notion a été reconstituée pour les années 1960, 1964, 1968, 1972, 1976, 1980 (tableau IV). Dans la mesure où — pour divers pays — le manque d'informations interdisait une reconstitution fiable de cette notion, un tableau complémentaire a été établi sur la base de la notion de durée hebdomadaire effectivement rémunérée, aux mêmes dates (tableau IV *bis*). Cette seconde notion donne des résultats sensiblement inférieurs en niveau à la première, surtout dans les pays où la couverture sociale des maladies ou accidents du travail est mal assurée;

— *la durée annuelle effectivement offerte* qui s'obtient en multipliant la durée hebdomadaire par le nombre de semaines effectivement travaillées (52 semaines moins congés payés, congés d'ancienneté, jours fériés et ponts non travaillés et non récupérés), et ce pour l'année 1980 (tableau V);

— *la durée annuelle effective* qui découle de la précédente en prenant en compte les absences de toute nature (maladie, maternité, accidents du travail, congés parentaux ou pour événements familiaux, grève...), et ce également pour 1980 (tableau V).

Bien que la durée de travail des ouvriers à temps complet constitue, en général, un assez bon indicateur de l'évolution de cette durée dans un pays, il a paru intéressant de la calculer aussi pour l'ensemble des salariés, ouvriers et non ouvriers, temps complet et temps partiel. Deux notions ont été retenues :

— *La durée hebdomadaire effective* qui prend en compte l'absentéisme, ceci pour les années 1972, 1976 et 1980 (tableau VI);

— *la durée annuelle effective*, en tenant compte du nombre de semaines travaillées, ceci pour l'année 1980 (tableau VII). Sur cette base, une comparaison pourra être établie entre les ouvriers à temps complet et l'ensemble des salariés, des différences plus ou moins sensibles selon les pays étant ainsi mises en évidence.

Enfin, une estimation de durée annuelle effective du travail pour l'ensemble des actifs, en tenant compte d'un horaire supérieur pour les non-salariés, et par adulte de 15 à 64 ans, en multipliant la précédente durée par le rapport $\frac{\text{actifs}}{\text{adultes de 15 à 64 ans}}$ (8), figurera aussi dans ce tableau VII.

Pour toutes ces durées annuelles, un classement, par ordre croissant, sera établi entre les pays pour lesquels les calculs ont été possibles. La variation de ce classement d'une notion à l'autre sera un bon indicateur de l'importance du choix de la notion.

(8) Ce qui revient à considérer que les non-actifs ont une durée de travail « professionnel » nulle.

TABLEAU IV

Estimation de la durée hebdomadaire moyenne de travail effectivement offerte aux ouvriers à temps complet de l'industrie

Pays	1960	1964	1968	1972	1976	1980
Allemagne	46,0	44,8	44,0	43,2	42,3	42,0
Autriche	44,4	44,2	44,4	42,6	40,7	41,0
Belgique	46,5	46,0	44,6	42,0	38,7	36,6
Danemark	45,6	45,8	44,4	43,3	41,2	41,1
Espagne	46,8	47,2	47,0	46,6	43,5	42,0
Finlande	–	–	–	–	–	41,0
France	47,0	47,2	46,6	45,1	42,6	41,3
Grèce	45,0	44,8	44,0	45,0	43,0	41,9
Irlande	46,4	45,6	45,0	43,8	42,8	41,9
Italie	48,0	46,5	44,3	41,7	41,4	41,2
Luxembourg	47,0	46,5	45,7	43,8	40,2	40,6
Malte	47,0	46,5	46,2	42,5	41,0	40,0
Norvège	46,5	46,2	45,0	43,8	41,2	40,8
Pays-Bas	48,0	46,0	45,1	43,6	41,1	41,0
Portugal	46,0	45,5	45,6	45,6	42,5	41,8
Royaume-Uni	47,0	47,2	44,5	43,0	42,2	41,8
Suède	45,5	45,0	43,3	41,5	40,7	40,6
Suisse	46,6	46,0	45,2	45,0	44,4	43,8
Canada	43,4	43,8	43,3	43,2	42,2	42,0
États-Unis	42,0	42,8	42,8	42,8	42,6	42,1
Japon	52,6	50,0	48,8	47,3	45,3	45,7
Position centrale	46,5	46,0	45,0	43,6	42,2	41,3

TABLEAU IV *bis*

Nombre hebdomadaire moyen d'heures de travail effectivement rémunérées

	1960	1964	1968	1972	1976	1980
Tchécoslovaquie	48,5	48,0	44,5	43,7	43,6	43,5
Yougoslavie	46,4	47,6	43,4	41,8	42,7	42,5
Australie	42,0	42,3	42,5	42,0	40,5	40,2
Singapour	46,4	47,3	48,3	49,5	48,4	48,6
République de Corée	55,0	56,0	53,8	51,6	52,5	53,1
République Sud-Africaine	45,0	46,2	46,1	45,9	46,1	48,4
Mexique	46,3	45,8	45,6	45,9	45,6	46,5
Pérou	45,3	47,3	47,1	47,2	46,1	45,7

TABLEAU V

Estimation de la durée annuelle de travail effectivement offerte et effective des ouvriers à temps complet de l'industrie en 1980

(Entre parenthèses, ordre du pays en partant de celui qui a l'horaire le plus bas)

Pays	Durée hebdomadaire offerte	Durée annuelle	
		Offerte	Effective
Allemagne	42,0 (15)	1 890 (6)	1 720 (7)
Autriche	41,0 (5)	1 860 (4)	1 760 (9)
Belgique	36,6 (1)	1 720 (1)	1 550 (1)
Danemark	41,1 (8)	1 890 (6)	1 760 (9)
Espagne	42,0 (15)	1 940 (13)	1 780 (12)
Finlande	41,0 (5)	1 920 (10)	1 820 (15)
France	41,3 (10)	1 920 (10)	1 750 (8)
Grèce	41,9 (13)	2 010 (18)	1 800 (13)
Irlande	41,9 (13)	1 970 (15)	1 830 (16)
Italie	41,2 (9)	1 890 (6)	1 650 (3)
Luxembourg	40,6 (2)	1 850 (3)	1 700 (6)
Norvège	40,8 (4)	1 880 (5)	1 670 (5)
Pays-Bas	41,0 (5)	1 900 (9)	1 660 (4)
Portugal	41,8 (11)	1 920 (10)	1 760 (9)
Royaume-Uni	41,8 (11)	1 960 (14)	1 800 (13)
Suède	40,6 (2)	1 830 (2)	1 580 (2)
Suisse	43,8 (19)	2 060 (19)	1 930 (18)
Canada	42,0 (15)	1 980 (16)	1 900 (17)
États-Unis	42,1 (18)	2 000 (17)	1 930 (18)
Japon	45,7 (20)	2 190 (20)	2 140 (20)
Position centrale	41,5	1 920	1 760

TABLEAU VI

Durée effective hebdomadaire moyenne de travail de l'ensemble des salariés

Pays	1972	1976	1980
Allemagne	39,4	37,7	37,0
Autriche	39,6	37,5	37,8
Belgique	37,4	34,9	33,6
Danemark	38,0	35,6	35,0
France	40,9	38,6	37,6
Irlande	39,6	38,8	38,3
Italie	38,6	37,6	36,8
Luxembourg	39,9	37,4	36,8
Norvège	39,4	36,4	35,5
Pays-Bas	39,1	36,7	35,7
Portugal	42,2	39,0	38,2
Espagne	43,2	40,4	38,5
Royaume-Uni	37,0	36,0	35,5
Suède	35,2	34,7	34,0
Suisse	40,2	39,9	39,1
Canada	38,7	37,5	36,7
États-Unis	36,2	35,4	34,6
Japon	45,3	43,1	43,4
Position centrale	39,4	37,5	36,8

TABLEAU VII

Estimation de la durée annuelle moyenne effective de travail pour les ouvriers à temps complet, l'ensemble des salariés, l'ensemble des actifs et par adulte âgé de 15 à 64 ans en 1980

Pays	Ouvriers à temps complet	Ensemble des salariés	Ensemble des actifs	Par adulte de 15 à 64 ans
Allemagne	1 720 (7)	1 660 (6)	1 750 (8)	1 080 (7)
Autriche	1 760 (9)	1 720 (11)	1 800 (10)	1 160 (11)
Belgique	1 550 (1)	1 540 (2)	1 700 (3)	980 (2)
Danemark	1 760 (9)	1 610 (3)	1 720 (5)	1 300 (16)
Espagne	1 780 (12)	1 780 (15)	1 950 (15)	1 000 (5)
France	1 750 (8)	1 740 (12)	1 850 (13)	1 170 (12)
Irlande	1 830 (14)	1 800 (16)	2 000 (17)	940 (1)
Italie	1 650 (3)	1 660 (6)	1 820 (12)	1 010 (6)
Luxembourg	1 700 (6)	1 670 (10)	1 760 (9)	990 (3)
Norvège	1 670 (5)	1 610 (3)	1 680 (2)	1 230 (13)
Pays-Bas	1 660 (4)	1 650 (5)	1 730 (7)	1 000 (4)
Portugal	1 760 (9)	1 760 (13)	1 950 (15)	1 270 (14)
Royaume-Uni	1 800 (13)	1 660 (6)	1 720 (5)	1 110 (8)
Suède	1 580 (2)	1 530 (1)	1 600 (1)	1 280 (15)
Suisse	1 930 (16)	1 830 (17)	1 900 (14)	1 330 (17)
Canada	1 900 (15)	1 760 (13)	1 800 (10)	1 130 (10)
États-Unis	1 930 (16)	1 660 (6)	1 700 (3)	1 120 (9)
Japon	2 140 (18)	2 090 (18)	2 240 (18)	1 520 (18)
Position centrale	1 760	1 665	1 760	1 120

EVOLUTION DE LA DUREE EFFECTIVE HEBDOMADAIRE DE L'ENSEMBLE DES SALARIES ENTRE 1972 ET 1980

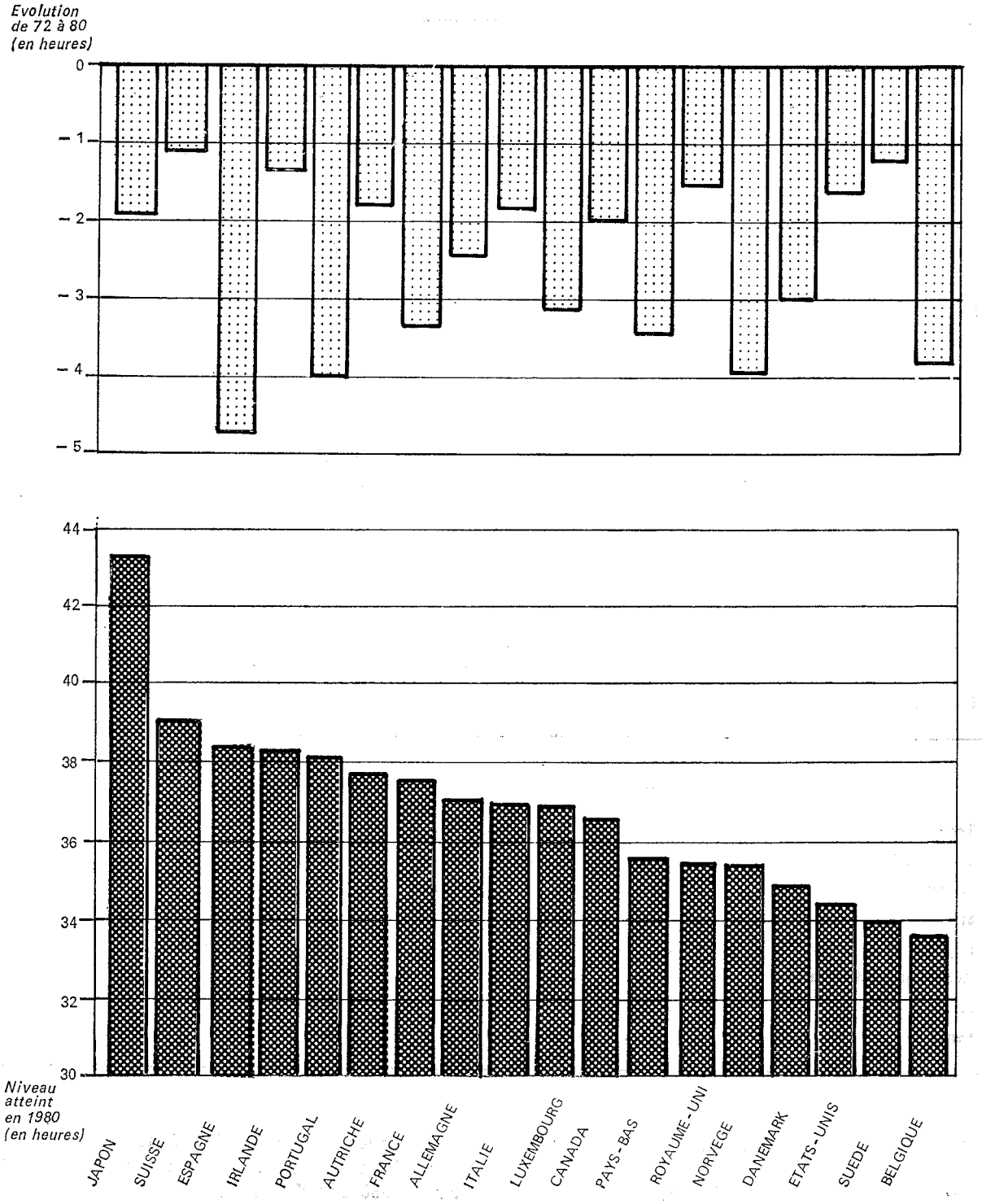

3.

TABLEAU VIII

Evolution de la durée hebdomadaire du travail

En % sur la période

Pays	Durée offerte aux ouvriers		Durée effective (ensemble des salariés) 1972-1980
	1960-1980	1972-1980	
Allemagne	— 8,7	— 2,8	— 6,1
Autriche	— 7,7	— 3,8	— 4,6
Belgique	— 21,3	— 13,3	— 10,2
Danemark	— 9,9	— 5,1	— 7,9
Espagne	— 10,3	— 9,9	— 10,9
France	— 12,1	— 8,4	— 8,1
Grèce	— 6,9	— 6,9	–
Irlande	— 9,7	— 4,3	— 3,3
Italie	— 14,2	— 1,2	— 4,7
Luxembourg	— 13,6	— 7,3	— 7,8
Malte	— 14,9	— 5,9	–
Norvège	— 12,3	— 6,9	— 9,9
Pays-Bas	— 14,6	— 6,0	— 8,7
Portugal	— 9,1	— 8,3	— 9,5
Royaume-Uni	— 11,1	— 2,8	— 4,1
Suède	— 10,8	— 2,2	— 3,4
Suisse	— 6,0	— 2,7	— 2,7
Canada	— 3,2	— 2,8	— 5,2
États-Unis	+ 0,2	— 1,6	— 4,4
Japon	— 13,1	— 3,4	— 4,2
Position centrale	— 10,6	— 5,1	— 6,1
Autres pays			
Tchécoslovaquie	— 10,3	— 0,5	
Yougoslavie	— 8,4	+ 1,7	
Australie	— 3,2	— 3,2	
Singapour	+ 3,0	— 0,2	
République de Corée	— 3,6	— 1,3	
République sud-africaine	+ 7,6	+ 5,5	
Mexique	+ 0,5	+ 1,3	
Pérou	+ 0,9	+ 3,2	

2. ANALYSE DES RÉSULTATS.

La durée hebdomadaire du travail a fortement régressé dans les pays développés, entre 1960 et 1980, sauf aux États-Unis et, dans une moindre mesure, au Canada et en Australie. En revanche, il semble qu'elle n'ait guère diminué dans la plupart des pays en voie de développement et les pays d'Europe de l'Est (tableau VIII), en particulier depuis 1972.

La réduction de la durée offerte aux ouvriers des pays développés se chiffre en moyenne à plus de 10 % entre 1960 et 1980 et à plus de 5 % entre 1972 et 1980; pour la durée effective de l'ensemble des salariés, cette réduction s'élève à plus de 6 % entre 1972 et 1980. Dans le cas de la France, les chiffres se situent au-delà de ces valeurs, puisque pour les ouvriers on observe respectivement — 12,1 % entre 1960 et 1980 et — 8,4 % entre 1972 et 1980, et pour l'ensemble

des salariés — 8,1 % entre 1972 et 1980. Il est vrai que la situation des salariés français du début des années soixante apparaissait particulièrement défavorable. En 1964, seuls les Japonais avaient une durée hebdomadaire offerte aux ouvriers supérieure à celle des Français (tableau IV).

En valeur absolue, si au début des années soixante l'horaire hebdomadaire des ouvriers était compris entre 45 et 48 heures dans les pays développés, à l'exception de l'Autriche (44,4 h.), du Canada (43,4 h.), des États-Unis (42,0 h.) et du Japon (52,6 h.), au début des années quatre-vingt la « norme » s'établissait entre 40 et 42 heures, sauf en Belgique (36,6 h.), en Suisse (43 h.) et au Japon (45,7 h.). Cette diminution de près de cinq heures s'est opérée principalement entre 1968 et 1976. Ceci se vérifie particulièrement pour la France où la réduction a été moindre entre 1960 et 1968, mais nettement plus importante par la suite (tableau IX).

TABLEAU IX

Evolution par période, de la durée hebdomadaire offerte aux ouvriers pour l'ensemble des vingt pays étudiés

En % sur la période

Période	Évolution	
	Ensemble des pays développés	France
1960-1964	— 1,1	+ 0,4
1964-1968	— 1,8	— 1,3
1968-1972	— 2,7	— 3,2
1972-1976	— 4,1	— 5,5
1976-1980	— 1,4	— 3,1
1960-1980	— 10,6	— 12,1

Au début des années quatre-vingt, en matière de durée hebdomadaire, la France apparaissait donc tout à fait dans la « norme » : dixième position sur vingt avec 41,3 heures de durée offerte aux ouvriers.

Sur le long terme, la baisse tendancielle de la durée du travail a été dans les pays industrialisés (9) d'environ 0,4 % l'an, soit 1,6 % tous les quatre ans, ce qui est à peu près la tendance constatée entre 1960 et 1968 ainsi qu'entre 1976 et 1980, la période 1968-1976 ayant, quant à elle, connu une baisse plus rapide (presque 0,9 % l'an). La même remarque peut s'appliquer à la durée effective hebdomadaire de l'ensemble des salariés qui a plus fortement diminué entre 1972 et 1976 (1,3 % l'an) qu'entre 1976 et 1980 (— 0,5 % l'an), pour ces mêmes pays.

L'analyse par pays confirme cette approche globale (tableau X), la plupart d'entre eux (14 sur 20) ayant plus fortement réduit la durée du travail offerte aux ouvriers entre 1968 et 1976 qu'entre 1960 et 1968. La tendance apparaît plus marquée encore par rapport à la période 1976-1980 (17 pays sur 20).

En ce qui concerne la durée effective du travail de l'ensemble des salariés, la dispersion des horaires est beaucoup plus forte que pour la notion précédente. Ainsi, dans le cadre hebdomadaire, certains pays se situent entre 33 et 34 heures (Belgique, Suède) alors que d'autres dépassent les 38 heures (Japon, Suisse, Espagne, Irlande, Portugal). La France se situe, quant à elle, plus près de ces derniers (37,6 heures) à cause d'un assez faible pourcentage de salariés à temps partiel. Dans le cadre annuel, les différences sont tout aussi marquées que ce soit pour les ouvriers, l'ensemble des salariés, l'ensemble des actifs ou par adulte.

Le classement relatif des différents pays peut cependant varier considérablement lorsque l'on passe d'une notion à une autre. L'Allemagne qui se situait à la quinzième position pour la durée hebdomadaire offerte aux ouvriers passe en sixième position pour la durée annuelle de ces mêmes ouvriers (tableau V), ces derniers ayant des congés payés plus longs que leurs collègues des autres pays. Autre exemple marquant, le Royaume-Uni qui se trouvait en treizième position pour la durée annuelle effective des ouvriers à temps complet passe en sixième position lorsque l'on considère l'ensemble des salariés (tableau VII), ceci grâce à une forte proportion de travailleurs à temps partiel, à un faible horaire des employés et à un secteur agricole des plus restreints. Par ailleurs, un grand nombre de non-salariés peut lui aussi entraîner d'importantes modifications dans le classement; c'est le cas de l'Italie qui régresse de la sixième à la douzième place lors du passage salariés/actifs (tableau VII).

La variation du taux d'actifs par rapport à la population adulte entraîne lui aussi des modifications considérables. Ainsi, l'Irlande progresse de la dix-septième à la première position, l'Espagne de la quinzième à la cinquième, l'Italie de la douzième à la sixième, alors qu'à l'inverse, le Danemark rétrograde de la cinquième à la seizième place, la Norvège de la deuxième à la treizième, les États-Unis de la troisième à la neuvième et le Royaume-Uni de la cinquième à la huitième. Mais à ce niveau, il faut se méfier de la cohérence des données économiques qui ne couvrent pas tout ce qu'on peut nommer « travail au noir », économie souterraine... Or, les différences entre pays sont là aussi importantes puisque cette économie souterraine est parfois estimée jusqu'à 30 % (Italie), alors que dans d'autres pays ces estimations demeurent en-deçà de 10 % (Royaume-Uni; Pays Scandinaves). En effet, si dans un pays, les éléments connus aboutissent à estimer la durée annuelle effective par

(9) Depuis le début du siècle, on est ainsi passé d'une norme de 60 heures (10 heures × 6 jours) à une norme de 40 heures (8 heures × 5 jours), pour atteindre sûrement 35 heures à la fin du siècle, comme durée offerte aux salariés à temps complet.

TABLEAU X

Evolution de la durée de travail offerte aux ouvriers

Moyenne annuelle

En %

Pays	Entre 1960 et 1968	Entre 1968 et 1976	Entre 1976 et 1980
Allemagne	— 0,6	— 0,5	— 0,2
Autriche	— 0,1	— 1,1	+ 0,2
Belgique	— 0,8	— 1,7	— 1,3
Danemark	— 0,3	— 0,9	0
Espagne	+ 0,1	— 1,0	— 0,9
France	— 0,1	— 1,1	— 0,8
Grèce	— 0,3	— 0,3	— 0,6
Irlande	— 0,4	— 0,6	— 0,5
Italie	— 1,0	— 0,8	— 0,1
Luxembourg	— 0,4	— 1,5	+ 0,2
Malte	— 0,2	— 1,4	— 0,6
Norvège	— 0,4	— 1,1	— 0,2
Pays-Bas	— 0,8	— 1,1	— 0,1
Portugal	— 0,1	— 0,9	— 0,4
Royaume-Uni	— 0,7	— 0,6	— 0,2
Suède	— 0,6	— 0,8	— 0,1
Suisse	— 0,4	— 0,2	— 0,4
Canada	— 0,1	— 0,6	— 0,1
États-Unis	+ 0,4	— 0,1	— 0,3
Japon	— 1,9	— 1,8	+ 0,2
Position centrale	— 0,4	— 0,9	— 0,2

adulte à 1 000 heures avec un taux de « travail au noir » de 30 %, cette durée représente en réalité 1 300 heures, soit une valeur proche de celles observées dans les pays scandinaves (Norvège : 1 230 heures, Suède : 1 280 heures, Danemark : 1 300 heures, auxquelles il ne faut ajouter qu'un faible taux de « travail au noir »).

Comme pour la durée hebdomadaire, la position française apparaît voisine de la moyenne en matière de durée annuelle. Avec 1 920 heures de durée offerte aux ouvriers (tableau V), la France se situe au dixième rang sur vingt et en huitième place pour la durée effective avec 1 750 heures, la position centrale se fixant à 1 750 heures. En revanche, pour les autres notions de durée annuelle, la position de la France apparaît un peu moins favorable puisque la durée annuelle effective pour l'ensemble des salariés ressort à 1 740 heures (douzième position sur dix-huit) contre 1 655 heures pour la position centrale. Ceci est principalement dû au taux relativement faible de salariés à temps partiel (7 % en France, 9,5 % pour l'ensemble des pays). Pour les deux autres indicateurs retenus, cette position légèrement au-delà de la moyenne reste valable : treizième pour la durée annuelle effective de l'ensemble des actifs, douzième pour la durée par adulte de 15 à 64 ans.

Cette position relative de la France va se trouver sensiblement modifiée avec l'entrée en vigueur des nouveaux textes intervenus au début de 1982 en matière de durée du travail (39 heures, cinquième semaine de congés, jours fériés). Alors que dans les autres pays industrialisés la durée du travail n'accuse, ces derniers mois, qu'une faible baisse — excepté en Belgique et au Royaume-Uni où la réduction est sensible et au Japon où la tendance serait plutôt à la hausse —, en France une diminution assez importante sera constatée. Avec une durée hebdomadaire effectivement offerte aux ouvriers à temps complet inférieure à 40 heures à la fin de 1982, notre pays devrait venir en second rang, loin toutefois derrière la Belgique toujours première. De même, avec une durée annuelle offerte d'environ 1 800 heures en 1982, elle devrait prendre place parmi les cinq premiers pays. S'agissant enfin des indicateurs concernant l'ensemble des salariés, des actifs ou des adultes, au regard desquels la France présentait un certain retard,

elle pourrait se retrouver en 1982 dans une position proche de la moyenne.

***

L'extrême complexité de la notion de durée du travail fait qu'à chaque utilisation devrait, dans l'idéal, correspondre une statistique spécifique, en variant le cadre temporel d'analyse (semaine, mois, année), la définition (durée normale, offerte, effective), la population concernée (ouvriers, salariés, actifs), la méthode d'enquête, le champ couvert...

Certes, la production de statistiques ne peut être infinie, mais il est certain que même les pays les plus développés connaissent actuellement une carence grave en matière de statistiques portant sur la durée du travail. En particulier, cette durée ne peut plus être analysée uniquement dans le cadre hebdomadaire ou pour une seule catégorie de personnes (ouvriers, travailleurs à temps complet...). Un accroissement du nombre des enquêtes auprès des ménages ou auprès d'échantillons de salariés d'entreprises pourrait pallier, en grande partie, les carences constatées.

A la fin du XXe siècle, la durée du travail et les conditions de travail devraient devenir des sujets spécifiques d'enquêtes, sans qu'il soit besoin de rattacher l'étude de ces problèmes à des enquêtes sur les salaires ou sur l'emploi. Telle est sûrement la clé de progrès décisifs en ce domaine.